

M. WOOD: Monsieur le Président, je voulais dire...

M. PERLEY: Que penser de la chambre de bain?

M. WOOD: L'agriculture est une tâche si propre que je n'en ai pas besoin. Il est onze heures.

M. le PRÉSIDENT: Dois-je faire rapport de l'état de la question?

M. NICHOLSON: Le ministre des Finances a fait observer que les chiffres que j'ai donnés ne sont pas exacts. Je désire faire maintenant une mise au point au sujet des chiffres que j'ai empruntés de cette brochure. Il reste à une personne dont le revenu est de \$14,000 la somme de...

Des VOIX: A l'ordre.

M. NICHOLSON: Je veux tout simplement faire une mise au point avant onze heures.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable représentant de Brant aura la parole demain.

L'hon. M. GIBSON: Avant que le comité lève la séance je désire proposer l'amendement suivant:

Que la résolution n° 7 des résolutions tendant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu soit modifiée en enlevant les mots "le 31 mars" dans la dernière ligne de ladite résolution et en les remplaçant par les mots "le 30 avril".

(La résolution est réservée.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Vendredi 9 avril 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTABLISSEMENT D'UN CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA À NEW-YORK

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet de l'établissement d'un consulat général canadien à New-York.

Le Gouvernement a décidé d'établir un consulat général canadien dans la ville de New-York. On s'attend à ce que le nouveau bureau soit ouvert le 1er mai sous la direction de M. Hugh D. Scully comme consul général.

Ce sera là le premier consulat général canadien, et il convient qu'il soit ouvert dans la plus grande ville des États-Unis d'Amérique.

Le besoin immédiat de l'établissement d'un tel bureau réside dans la forte augmentation des activités de notre pays dans la région de New-York. Avec les conditions de guerre, ces activités ont revêtu un caractère nouveau, et présentent des cas de grande urgence. Le Gouvernement est d'avis que ces faits militent en faveur de l'établissement à New-York d'une agence centrale sous la direction d'un administrateur compétent et expérimenté qui se tiendra intimement et effectivement au courant de tous les aspects des intérêts canadiens dans cette région. Le nouveau consulat général libérera le consulat général britannique d'une somme considérable de travail que celui-ci avait accompli si longtemps et avec tant de compétence pour le bénéfice des Canadiens résidant à New-York ou ayant des affaires à transiger dans cette partie des États-Unis.

Le bureau du commissaire du commerce du gouvernement canadien à New-York, qui a été sous la direction de M. Douglas S. Cole pendant neuf ans, sera incorporé au consulat général. M. Cole continuera de remplir ses fonctions avec le titre de commissaire senior du commerce aux États-Unis. Il fera aussi partie du personnel du consulat général et aura le rang de consul.

Le bureau de New-York de la Commission d'information en temps de guerre sous la direction de M. Harry Sedgwick sera rattaché au consulat général.

En plus d'agir comme agence centrale des intérêts canadiens à New-York, le nouveau consulat général s'occupera des affaires courantes propres à tout consulat, c'est-à-dire ce qui concerne les expéditions, la nationalité, les passeports et autres documents, les biens, les douanes, les droits, en un mot la protection et l'avancement des intérêts du Canada.

En sus de M. Scully et de M. Cole, le personnel du consulat comprendra comme consul Mlle K. Agnès McCloskey dont on connaît les longs et précieux services dans l'administration du ministère des Affaires extérieures. Mlle McCloskey sera la première femme à occuper un poste senior dans cette sphère. M. L. B. Ausman, adjoint du commissaire du commerce du gouvernement canadien à New-York, et le sous-lieutenant d'aviation P.-E. Morin, D.F.M. seront nommés vice-consuls. Le consulat général aura ses bureaux au Rockefeller Center, à l'angle de la 5e Avenue et de la 50e Rue, à New-York.

Le territoire qui relèvera du consulat général sera les États de New-York, Connecticut et New-Jersey, sauf les comtés d'Atlantic, de Burlington, Camden, Cape-May, Cumberland, Gloucester, Ocean et Salem.